

Établir 12 CTEC*

pour organiser la mise en œuvre de la compétence Biodiversité entre Région, Départements et Intercommunalités

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Améliorer la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

La loi MAPTAM de 2014 place la Région en tant que chef de filât en matière de préservation de la biodiversité. Elle est ainsi responsable de la cohérence des financements publics et de la contractualisation entre collectivités sur les compétences relatives à la protection de la biodiversité.

Or, la mise en place des politiques publiques des collectivités en faveur de la biodiversité se fait actuellement sans mise en cohérence entre les différents échelons territoriaux. La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite donc favoriser une meilleure efficacité et cohérence des politiques en proposant de contractualiser des Conventions Territoriales d'Exercice Concerté de la compétence biodiversité avec les 12 Départements et les intercommunalités.

DESCRIPTION

1. Définition et intérêt des CTEC

*Les Conventions Territoriales d'Exercice Concerté sont des espaces privilégiés de concertation entre les collectivités permettant de rationaliser et clarifier les règles en matière de financements et de compétences.

L'intérêt pour les porteurs de projet est la lisibilité des financements et la possibilité d'être cofinancés pour les projets relevant des domaines de compétence sous chef de filat. En l'absence de CTEC, la part d'autofinancement restant à charge est de 30 % par le porteur de projet et il n'y a pas de possibilité de cofinancement Région/Département.

2. Cadre structurant des CTEC

La SRB, qui propose 5 orientations d'actions en réponse aux enjeux et au diagnostic du territoire régional, constituera le cadre structurant de ces CTEC.

- Elles présenteront un socle commun d'ambition sur la cohérence et l'articulation des politiques publiques (présentation des compétences propres à chaque échelon, convergence de l'action publique sur des enjeux forts, complémentarité au regard des niveaux territoriaux de responsabilité et des outils/dispositifs respectifs mobilisés (ex : RNR/ENS)) ;
- Chaque territoire départemental présentant des spécificités territoriales (écologiques, socio-économiques, climatiques,...), et des systèmes d'organisation et de gouvernance différents (rôle et mobilisation différents des collectivités territoriales), les CTEC pourront cibler des actions particulières au territoire.

3. Modalités pratiques pour les 12 CTEC

L'échelle départementale est privilégiée pour construire les CTEC avec les Départements et les intercommunalités. Ces CTEC seront examinées en Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Établir 12 CTEC pour organiser la mise en œuvre de la compétence Biodiversité entre Région, Départements et Intercommunalités

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Pour soutenir chaque territoire à travers une action différenciée, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé 51 contrats de territoire. Abordant de nombreuses thématiques et la transition écologique et énergétique des territoires (revitalisation, mobilité, logement, emploi local, santé, agricole,...), ces contrats sont construits avec les élus locaux, les représentants associatifs, les chefs d'entreprises et les forces vives du territoire sur la base d'un diagnostic de territoire intégrant les enjeux de biodiversité.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- Constitution et partage du socle commun des 12 CTEC (1^{er} trimestre 2023)
- Élaboration du cadre spécifique départemental avec les Départements moteurs (2^{ème} semestre 2023)
- (Ind.) 6 CTEC en 2025, 12 CTEC en 2027

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région
- **Porteurs de projets « types »** : Départements et Intercommunalités

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité (mesure 15.5)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

